

Conseil départemental : Christian Leyrit, au service des Charentais-Maritimes

De 2013 à 2018, Christian Leyrit a présidé la commission nationale du débat public. À la demande de Dominique Bussereau, le Rétais vient d'accepter la fonction de médiateur de la République au Conseil départemental de Charente-Maritime.



Dominique Bussereau et Christian Leyrit se sont connus en 1999 lors des tempêtes de la fin décembre, alors que Christian Leyrit venait d'être nommé préfet de la Charente-Maritime.
Photo V.V.

Rares sont les collectivités territoriales à se doter d'un médiateur de la République (seulement deux régions, dix départements et plusieurs dizaines de villes à ce jour). Christian Leyrit, en endossant cette nouvelle fonction à la demande de Dominique Bussereau, le président du Conseil départemental de Charente-Maritime, prendra son bâton de pèlerin en 2019 pour aller convaincre dans les autres départements de l'utilité d'un médiateur.

Pour l'ancien ministre, le médiateur est aujourd'hui indispensable dans une société de plus en plus complexe et numérisée. Il doit être au service des Charentais-Maritimes qui se sentent démunis face à des procédures parfois complexes, où des réglementations qui évoluent vite, des lois qui changent. De fait, depuis quelques mois qu'il a commencé sa mission, Christian Leyrit a pu constater qu'il y avait une très forte attente. Il a déjà eu à régler un certain nombre de

litiges, relevant principalement de l'action sociale. C'est en effet l'action sociale qui est à l'origine du plus grand nombre de saisines des médiateurs. Mais souvent aussi, comme Christian Leyrit l'explique, il réoriente les demandeurs vers le service compétent, quand le Département n'est pas concerné.

Les champs de compétence du médiateur

Tous les litiges relevant des services départementaux sont dans les champs de compétences du média-





2/2

teur, c'est-à-dire l'action sociale (RSA, APA...). Mais cela peut aussi concerner le handicap, l'aide sociale à l'enfance, les collèges, la voirie départementale, le logement, le sport, le tourisme, l'aménagement de l'espace et du territoire.

Les objectifs sont nombreux et le premier est de faciliter l'accès au droit à tous les Charentais-Maritimes, de faciliter le dialogue entre les usagers et les services départementaux et les partenaires qui mettent en œuvre l'action publique du Département.

Légalité et équité

Mais l'un des principaux objectifs du médiateur de la République, c'est de régler à l'amiable les litiges, en veillant au respect de la légalité mais surtout de l'équité. Le médiateur suit un dossier de bout en bout. Il fait du cas par cas et parfois, la légalité s'applique mais pas de manière équitable. Alors, il peut intervenir.

Les particuliers, les associations, les entreprises peuvent saisir le médiateur de manière gratuite. Le demandeur doit avoir un intérêt à

agir et, surtout, il doit avoir épuisé toutes les autres voies de recours. La saisine du médiateur est sans incidence sur les délais de recours contentieux.

Christian Leyrit assume donc sereinement — mais fermement — cette fonction depuis le mois d'octobre, avec le sens du service public qui caractérise celui qui, depuis 2013, était président de la Commission nationale du débat public. L'homme a toute la confiance de Dominique Bussereau qu'il a rencontré lors des tempêtes de décembre 1999. Christian Leyrit venait alors d'être nommé préfet de la Charente-Maritime. Ce haut fonctionnaire qui vit au Bois-Plage-en-Ré a été confronté lors de sa carrière à des situations de grandes tensions. Ainsi, il était préfet de Basse-Normandie quand il a fallu organiser les commémorations du 65^e anniversaire du Débarquement en présence de Barack Obama et du prince Charles, entre autres. Il était préfet de Corse lors du premier procès Colonna et préfet du Val d'Oise lors de la crise des banlieues en 2006.

Surtout, Christian Leyrit met ses compétences au service des citoyens. Aujourd'hui de Charente-Maritime mais auparavant de tous les Français. Lorsqu'il était nommé à la présidence de la Commission nationale du débat public, il signait une tribune dans la presse pour exprimer la nécessité de remettre le citoyen au cœur du débat. Quelques années plus tard, la crise des "gilets jaunes" a montré qu'il avait raison et qu'il y avait même urgence. ■ **Virginie Valadas**

Comment saisir le médiateur ? Par courrier postal à l'adresse : Monsieur le médiateur du département de la Charente-Maritime, 85 boulevard de la République - CS 6000 - 17076 La Rochelle cedex 9

Par téléphone au 05 17 83 43 00 de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Par courriel aux adresses suivantes : mediateur.departement@charente-maritime.fr ou christian.leyrit@charente-maritime.fr

Ou via le formulaire sur le site Internet du département www.charente-maritime.fr/mediateur

